

RASSEMBLEMENT



POUR LE LIBAN

FRANCE

Francophonie, sommet de Beyrouth : Année zéro ?

Que reste-t-il des valeurs de la Francophonie au Liban ?

Paris, Octobre 2002

Francophonie, Sommet de Beyrouth : Année zéro ?

A quelques jours de la tenue à Beyrouth du 9^{ème} Sommet de la Francophonie, il nous semble capital de nous arrêter sur ce qui se doit d'être une manifestation internationale de première importance, sur ses conditions d'organisation, et enfin sur le pays qui l'accueille : le Liban.

Afin que ce forum qui rassemble 55 chefs d'Etats et de gouvernement (51 Etats membres, 4 observateurs), qui affiche d'ambitieux programmes et soulève de nombreux espoirs, ne se transforme pas en une mascarade médiatico-folklorique avec son ballet de cortèges officiels, qu'il ne soit pas kidnappé par les professionnels de la démagogie et ne soit pas une occasion perdue supplémentaire de fédérer les bonnes volontés, il est nécessaire de rappeler à quoi sert cette organisation, de dresser la liste de ses objectifs les plus distingués, puis de mesurer le Liban (officiel s'entend) à l'aune des principes fondateurs de sa Charte.

Le Rassemblement Pour le Liban se propose donc de rappeler les idéaux de la Francophonie, les aspirations que sa nouvelle dimension politique a soulevées, la responsabilité qui en procède pour ses Etats membres, ainsi que les enjeux essentiels d'un Sommet qui se tient à un moment charnière de l'histoire des relations internationales, en un lieu tout aussi symbolique des drames de notre temps.

I- Qu'est-ce que la (nouvelle) Francophonie ?

Senghor définissait la Francophonie comme étant « cet humanisme qui se tisse autour de la Terre : cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire ».

D'autres, venant d'horizons très différents, trouvaient dans la langue française rien moins qu'une Patrie. Jusque là, la Francophonie se contentait de la culture comme moyen de fédération des populations ayant le Français en partage.

Lors du sommet de Cotonou, en décembre 1995, la volonté de sortir la Francophonie du ghetto culturel dans lequel l'ensemble du mouvement francophone se trouvait enlisé, s'est affirmée par une révision de la *Charte de la Francophonie*.

Ainsi fut-il explicitement stipulé que « le moment était venu de donner à la Francophonie sa pleine dimension politique, ..., le développement de la démocratie dans tous les pays le rendant indispensable, la solidarité entre les peuples francophones l'exigeant ».

La Charte fut par conséquent révisée « pour que se pérennise l'idéal francophone, celui de la liberté et des droits de l'homme, celui de la justice et de la solidarité, celui de la démocratie, du développement et du progrès ».

Si sa nouvelle Charte commande à la Francophonie « d'observer la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure (des Etats membres, voire d'autres) », elle ne l'a pas moins dotée d'une organisation intergouvernementale chargée de la mise en œuvre des programmes décidés par le Sommet - l'Agence de la Francophonie - et lui a fixé des objectifs clairs tendant à servir les idéaux susmentionnés.

Parmi les objectifs les plus clairement définis, la Francophonie se doit désormais d'aider :

- a. à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'homme ;
- b. à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;
- c. au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ;
- d. au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies.

Parmi les fonctions de l'Agence, celle-ci est habilitée à faire tout acte nécessaire à la poursuite des objectifs suivants :

- a. favoriser le développement de la langue française et des cultures qui l'utilisent, en relation avec la promotion des langues et des cultures partenaires des États membres ;
- b. soutenir le statut de la langue française, dans les organisations internationales et dans les conférences mondiales ;
- c. soutenir les efforts des États membres et du Secrétaire général en vue de la consolidation de l'État de droit et de la démocratie, et de la promotion des droits de l'homme ;

En outre, l'Organisation Internationale de la Francophonie qui rassemble et fédère les institutions, le Secrétariat général et les opérateurs associés, se détermine au service de la paix, de la démocratie et des Droits de l'homme en favorisant la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, notamment à travers :

- a. l'envoi de missions d'observation des élections et le renforcement des scrutins et capacités électorales ;
- b. le renforcement des institutions parlementaires, juridiques et judiciaires ;
- c. l'évaluation des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Cet ensemble d'engagements, les moyens définis et les idéaux affichés, ont donné à la Francophonie une nouvelle dimension, lui permettant de dépasser le stade du simple cercle d'échanges linguistiques et de défense d'une exception culturelle à géométrie variable, pour atteindre celui d'organisation internationale au statut prometteur dans le concert des Nations.

De ce « club » au dessein aussi vague que semblaient stériles les actions de promotion et de mise en scène qui en émanaient, un véritable espace où s'expriment les aspirations des populations francophones a émergé.

Cette dynamique permettra sans aucun doute à la Francophonie de se poser en véritable garant de la défense des libertés publiques, de la démocratie et des droits de l'homme, au même titre que l'Organisation des Nations Unies, à condition que soient assumées les responsabilités qui incombent désormais à ses membres. Ceux-ci devenant statutairement les véritables dépositaires des ambitions légitimes des populations, ils sont par conséquent redevables de l'application des résolutions de la nouvelle Charte et voient leur responsabilité engagée dans la bonne marche du projet Francophone.

A ce titre, il est impératif que le choix du pays organisateur du Sommet et des résolutions qui le concluront, soient non seulement en phase avec cet esprit nouveau, mais servent, en amont et en aval du Sommet, les objectifs autour desquels s'articule la nouvelle Charte. Ce qui nous amène à parler du Liban.

II - Le Liban en 2002

Présenter la situation du Liban au moment où s'ouvre le Sommet, et trouver une adéquation quelconque entre le constat alarmant qu'on en fait et les valeurs prônées par la francophonie, relève de la gageure.

Et s'il fallait mesurer l'évolution du pays sur le chemin menant à l'application des principes essentiels préconisés par la Charte, le constat n'en serait que plus désastreux.

Lorsqu'à l'issue du Sommet de Moncton en 1999, le choix – très personnellement lié à celui de M. Chirac, faut-il le rappeler ? - du prochain pays organisateur se porta sur le Liban, il suscita déjà quelques interrogations.

Prévu initialement pour 2001, le Sommet fut reporté d'un an en raison (officiellement) de la conjoncture créée par les attentats du 11 septembre.

Des esprits chagrins (...) firent courir le bruit que sous couvert de prise en compte d'une situation nouvelle, une « séance de rattrapage », un « délai de révision supplémentaire », étaient judicieusement accordés au Liban, afin qu'il remplisse (tente du moins de le faire) les conditions (nécessaires mais certainement pas suffisantes) susceptibles de lui donner une respectabilité en concordance avec sa qualité d'hôte de la manifestation.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le Liban a-t-il réellement le profil pour incarner les valeurs véhiculées par la Francophonie ? Est-il éligible à l'honneur insigne de présider la manifestation qui en est la plus emblématique ?

Nous ne tenterons pas de dresser une liste exhaustive des violations répétées des principes fondateurs de la Charte par le pouvoir libanais, mais nous attacherons à rappeler, dans chaque domaine relatif à la vie d'un pays, la situation actuellement entretenue par l'Etat et les agissements les plus caractéristiques de sa manière de fonctionner.

- Au niveau politique : faut-il rappeler que le Liban politique ne fonctionne plus que comme une province rattachée à la Syrie, dont toutes les prérogatives liées à l'autorité indépendante ont été rognées, les symboles de souveraineté battus en brèche ? Le Liban est le pays dont le Président, sans réelle représentativité, est plus attaché à l'inauguration de Palais des Congrès et autres monuments à sa gloire qu'à l'établissement de l'Etat de Droit dont il a pourtant fait l'élément pivot de sa profession de foi. Où le Parlement, sans légitimité populaire, est présidé par un chef de clan uniquement occupé à détourner l'argent public pour le répartir sur ses séides et protégés. Où le gouvernement est conduit par un milliardaire plus soucieux de faire fructifier ses investissements juteux que de régler les problèmes prométhéens du pays, etc.
- Au niveau institutionnel : le Liban est un pays où la Constitution est bafouée par ceux censés en être les gardiens (le Parlement lors du vote de la nouvelle loi sur le statut du justiciable, le ministre de l'Intérieur lors des élections partielles du Metn de Juin dernier, le Gouvernement dans l'affaire des « téléphones cellulaires », ne sont qu'exemples parmi tant d'autres). Où l'administration pléthorique, la gabegie, la corruption et le népotisme font loi. Où un système de répartition des pouvoirs entre les « 3 présidents » assure la paralysie systématique de l'Etat et transfère automatiquement les arbitrages nécessaires à Damas. Où la « chambre des Députés » issue d'élection truquées, s'assimile à une véritable chambre d'enregistrement des décisions qui lui sont « transférées » par un Conseil des ministres encore plus fantomatique, où les débats les plus « virulents » concernent la répartition de la manne issue des cercles d'influence et de racket économique. Le Liban institutionnel n'est plus qu'un amas de coquilles vides, de vitrines trompeuses et de faux-semblants, qui fonctionne pour le bonheur exclusif d'une oligarchie criminelle.

- La justice : le Liban est un pays où le tribunal militaire est habilité à juger des civils et ne chôme pas depuis des années. Un pays qui continue de condamner ses propres citoyens pour « atteinte à la réputation du pays », parce qu'ils manifestent par exemple à l'étranger, ou (pire) pour « atteinte à la réputation d'un pays frère (invariablement la Syrie) », voire encore pour (la) « remise en cause des relations privilégiées (comprendre de vassal à suzerain) avec la Syrie ». Où le procureur Général (mafieux notoire), sous l'impulsion du Directeur de la Sûreté Générale, a la haute main sur les inénarrables « dossiers judiciaires », ouverts, fermés, suspendus, au gré des besoins politico-crapuleux. Un pays où assassinats de magistrats, intimidations systématiques des dernières bonnes volontés, lois sur mesure votées en catimini, rythment la vie des tribunaux.
- Sur la scène internationale : une diplomatie régulièrement en porte-à-faux avec la communauté internationale sur les dossiers dont le destin du pays dépend ; le déploiement de l'armée libanaise dans le sud suite au retrait de l'occupant israélien, la limitation de l'activisme des groupes extrémistes, la reprise en main des camps palestiniens et le règlement de ce drame humain, etc.
- D'un point de vue socio-économique : un pays de moins de 4 millions d'habitants avec plus de 32 milliards de dollars de dettes. Un chiffre qui résume une situation catastrophique. Des finances publiques à la dérive, un pouvoir incapable de juguler la double hémorragie de la corruption interne et des détournements au profit de la Syrie, orchestrant au contraire les ponctions, qui continue de pressuriser les citoyens dont les ressources s'amenuisent à un rythme inversement proportionnel au degré de « protection » politique dont ils bénéficient. Selon les (derniers) chiffres officiels, 25% de la population libanaise est au chômage, 35% vit en dessous du seuil de pauvreté, la mortalité infantile a atteint des sommets inconnus jusque-là (33/1000) dans une société toujours hautement médicalisée en nombre de lits d'hôpital et d'équipements spécialisés, mais dont les bénéfices sur la santé publique n'atteignent plus qu'une infime minorité (50% des Libanais n'ont aucune couverture médicale). Un système éducatif public devant assumer une charge de plus en plus écrasante avec toujours moins de moyens, et une analphabétisation grandissante dans ce qui fut jadis le pôle d'attraction universitaire de la méditerranée orientale. Le Liban est un pays qui a vu un million de ces citoyens émigrer depuis la fin de la guerre, mais où l'on proclame aujourd'hui que le centre-ville de Beyrouth est le « nouveau lieu de rencontre de la *Yacht-set* méditerranéenne » ! Et que dire de l'état de l'environnement, de l'écologie, de la démographie, de l'incivisme, ou de l'insécurité ?
- Pour finir, le sujet est d'importance, les libertés individuelles et publiques : le Liban est devenu, à l'image de sa tutelle, le pays où le règne est à l'arbitraire le plus inique. Médias sous pression, chaînes de télévision fermées (MTV), publications internationales censurées, journalistes menacés, étudiants embastillés, droit de manifester suspendu, travail associatif rendu harassant, politisation à outrance de l'environnement syndical et autres atteintes aux libertés sont monnaie courante.

Il serait fastidieux d'énumérer les (trop) nombreux accrocs aux principes les plus élémentaires de l'Etat de Droit. Le Liban s'apparente désormais à une République bananière, sponsorisée par l'un des derniers régimes staliniens de la planète.

III - Le Sommet et ses recommandations

S'il est trop tard pour remettre en cause le choix du lieu du Sommet, il est encore temps de s'assurer que la Francophonie dans son ensemble n'en sortira pas ternie.

Dans son discours de clôture du colloque «Éduquer et former pour les droits de l'Homme» (Bordeaux, le 3 octobre 1998), le Secrétaire général de la francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali revendiquait pour son organisation le droit d'être « l'étendard de ces valeurs universelles que sont le respect des droits de la personne humaine, et ses corollaires : la liberté, la démocratie, le respect de l'Etat de droit ». Il affirmait « qu'il ne fallait pas céder à la tentation de la relativisation des Droits de l'homme pour des raisons idéologiques ou économiques ».

La *Realpolitik* ne devra par conséquent pas servir de caution *a priori* à une légitimation quelconque du choix du lieu du Sommet, et encore moins à celui-ci se transformant en opération de légitimation d'un pouvoir avide de respectabilité ; le risque en serait tout simplement de vider de toute substance l'idée même que nous nous faisons de la Francophonie politique et des valeurs qu'elle véhicule.

Il fut un temps où le Liban symbolisait tout ou partie de ces aspirations. Malgré certaines disparités, des problèmes intrinsèques patents et un environnement régional où la violence aveugle allait grandissant, il avait réussi à faire émerger une certaine idée de la coexistence, à être ce dénominateur commun qui rassemble des cultures différentes les unes des autres. Le drame est que les années de l'après-guerre auront bien mieux réussi à éteindre cette idée que tous les combats et luttes endurées.

Dans un monde où les intolérances sont portées aux extrêmes, où les zones d'influence culturelle, religieuse, politique s'homogénéisent en se radicalisant, et s'éloignent de plus en plus les unes des autres, sous l'action des forces centrifuges du fanatisme religieux, il est indispensable que la Francophonie proclame solennellement son attachement indéfectible aux principes qui sous-tendent son action.

Mais il ne faut pas se tromper d'exemple. Le Liban actuel n'incarne plus cet idéal et les instances dirigeantes de la Francophonie ne doivent pas se rendre complices de la fin annoncée d'un symbole puissant mais exsangue, par une collaboration trop étroite avec une association de malfaiteurs et l'annonce de recommandations par trop évasives sur les questions essentielles. Ce patronage serait alors perçu comme un véritable suicide politique.

Dans un article du quotidien *Le Monde* daté du 23 février 1999, l'année 98 était proclamée « an I de la Francophonie politique ». On y avait effectivement assisté aux premiers pas de l'organisation sur des terrains qui lui étaient jusque là totalement inconnus (interdits). Quatre ans après l'an I, à l'occasion du Sommet de Beyrouth (ce Franco-bis comme le nomment les Libanais), l'organisation est confrontée à un défi des plus délicats, qui engage sa crédibilité et son avenir en tant qu'horizon nouveau pour la manifestation des espérances des peuples francophones. Il s'agit ni plus ni moins de démontrer que la Francophonie entend véritablement agir pour atteindre les objectifs qu'elle s'est assignés, en se démarquant des modèles destructeurs incarnés par les régimes sévissant dans plusieurs des Etats membres, à commencer par celui du pays hôte.

Si les dirigeants francophones ne font pas preuve du courage nécessaire à l'affirmation pratique de ces intentions, ils auront tout simplement ramené leur œuvre à l'an zéro de son existence, qui s'assimilera certainement avec l'année de son décès.

Le Rassemblement Pour le Liban